

Monsieur Julien LACOMBE

Le Puy-en-Velay, le 15/11/2023

Objet : votre demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs

Monsieur,

Par courriel en date du 3 novembre 2023, vous sollicitez au titre du droit d'accès aux documents administratifs, tel que prévu notamment par le Livre III du Code des Relations entre le public et l'Administration (CRPA), la communication des documents suivants :

- la liste des autorisations de voirie délivrées par mes services pour des travaux concernant les ouvrages divers existants ou à construire suivants :

- Les réseaux de télécommunications ;
- Les réseaux concédés de distribution ou de transport d'électricité ou de gaz ;
- L'adduction d'eau potable, acheminement d'eaux usées ou pluviales ;
- Les réseaux de chaleur ou de froid.

Je vous informe que, s'agissant d'une demande communication en nombre de documents administratifs et compte-tenu de la charge d'activités de mes services, nous vous transmettrons les documents souhaités dans les meilleurs délais et, au plus tard, avant le 31 janvier 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Eric CHANAL
Directeur Général des Services par Intérim

